



**ACADÉMIE
DE MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ACADÉMIE DE MARTINIQUE
Direction des Examens et Concours**

Bureau DEC3

**CAMPAGNE D'INSCRIPTION
AUX CONCOURS
SESSION 2023**

Personnels d'encadrement session 2023 INSCRIPTIONS CYCLADES

Les personnels d'encadrement sont :

- ✓ Les personnels de direction de collège, de lycée, de lycée professionnel
- ✓ Les inspecteurs de l'éducation nationale chargés des fonctions d'inspection de l'enseignement du premier ou du second degré
- ✓ Les inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux chargés des fonctions d'inspection de l'enseignement du second degré

Le registre des inscriptions aux **concours de personnels d'encadrement** (personnels d'inspection, personnels de direction de classe normale) sera ouvert **du mardi 18 octobre 2022 à partir de 12h00 (heure de Paris) au vendredi 18 novembre 2022 à 12h00 (heure de Paris)**

En passant par le lien suivant :

<https://www.education.gouv.fr/metiers-de-l-encadrement-99932>

- La date limite de téléversement (dans l'espace personnel sur CYCLADES), des pièces justificatives du concours de personnels de direction permettant d'attester de la recevabilité des candidatures est fixée au : **1^{er} décembre 2022, la date de téléversement faisant foi.**

- La date limite de téléversement (dans l'espace personnel sur CYCLADES) des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle des concours IA IPR et IEN est fixée au : **1^{er} décembre 2022, la date de téléversement faisant foi.**

Lien de dépôt des pièces justificatives (sur cyclades) :

<https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/>

Retrouvez toutes les informations concernant les concours de recrutement des personnels d'encadrement (conditions d'inscription, programmes, épreuves, fiches métiers, rapports de jurys, annales...) sur la page nationale consacrée aux concours de personnels de direction et d'encadrement :

PERSONNELS DE DIRECTION :

<https://www.education.gouv.fr/etre-personnel-de-direction-6830>

IA-IPR :

<https://www.education.gouv.fr/etre-inspecteur-d-academie-ia-et-etre-inspecteur-pedagogique-regional-ipr-3179>

IEN :

<https://www.education.gouv.fr/etre-inspecteur-de-l-education-nationale-ien-3071>

Personnels des bibliothèques session 2023 INSCRIPTIONS CYCLADES

Le registre des inscriptions aux **Concours et examens professionnels de personnels de bibliothèques** (conservateurs, bibliothécaires, bibliothécaires assistants spécialisés et magasiniers principaux de 2ème classe) sera ouvert

du mardi 18 octobre 2022 à partir de 12h00 (heure de Paris)

au vendredi 18 novembre 2022 à 12h00 (heure de Paris)

En passant par le lien suivant :

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/personnels-des-bibliotheques-50189>

Vous y retrouverez toutes les informations générales (conditions d'inscription, programmes, épreuves...).

- La date limite de téléversement (dans l'espace personnel sur CYCLADES) des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle des examens professionnels BIBAS classe supérieure et classe exceptionnelle est fixée au : **1^{er} décembre 2022, la date de téléversement faisant foi.**

Lien de dépôt des pièces justificatives (sur cyclades) :

<https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/>

Les personnels des bibliothèques peuvent être recrutés par concours ou examens professionnels.

Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé session 2023 INSCRIPTIONS CYCLADES

Le registre des inscriptions aux **concours et examens professionnels nationaux de recrutement de personnels administratifs, sociaux et de santé** sera ouvert
du mardi 18 octobre 2022 à partir de 12h00 (heure de Paris)
au vendredi 18 novembre 2022 à 12h00 (heure de Paris)
En passant par le lien suivant : www.education.gouv.fr/siac3

- La date limite de téléversement (dans l'espace personnel sur CYCLADES) des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle des concours de médecin, CTSS et APAE est fixée au : **1er décembre 2022, la date de téléversement faisant foi.**

Lien de dépôt des pièces justificatives (sur cyclades) :
<https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/>

Les candidats aux concours administratifs, sociaux et de santé (ASS), aux concours des ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF) et aux concours de bibliothèques, trouveront dans cette page les dates d'ouverture des registres d'inscription et les liens permettant de s'inscrire.

Les candidats aux concours internes peuvent cliquer sur les liens suivants :

Attaché Administration de l'Etat (AAE)

<https://www.education.gouv.fr/concours-interne-d-attache-d-administration-au-ministere-de-l-education-nationale-10985>

Conseiller Technique de Service Social (CTSS)

<https://www.education.gouv.fr/le-concours-de-conseiller-technique-de-service-social-9143>

ainsi que les candidats à l'examen professionnel

Attaché Principal Administration de l'État

<https://www.education.gouv.fr/examen-professionnel-d-avancement-au-grade-d-attache-principal-9116>

Le registre des inscriptions aux [examens professionnels administratifs](#) (SAENES Classe supérieure et SAENES classe exceptionnelle) sera ouvert
du mardi 18 octobre 2022 à partir de 12h00 (heure de Paris)
au vendredi 18 novembre 2022 à 12h00 (heure de Paris)
En passant par le lien suivant : www.education.gouv.fr/siac3

ATTENTION : changement de réglementation !!!!

Les candidats aux examens professionnels de **secrétaire administratif de classe supérieure** et de bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure doivent désormais avoir atteint au moins le **6^{ème} échelon de la classe normale** au lieu d'avoir atteint au moins le 4^{ème} échelon de cette classe.

Les candidats aux examens professionnels de **secrétaire administratif de classe exceptionnelle** et de bibliothécaire assistant spécialisé de classe exceptionnelle doivent **justifier d'au moins 1 an d'ancienneté dans le 6^{ème} échelon** de la classe supérieure au lieu de compter au moins un an d'ancienneté dans le 5^{ème} échelon de cette classe.

Toutefois le décret du 31 août 2022 a prévu à titre transitoire au II de son article 3 que les fonctionnaires qui, à la date de son entrée en vigueur, réunissaient les conditions pour une promotion à un grade supérieur et ceux qui auraient réuni les conditions pour une promotion au grade supérieur au titre de 2023 sont réputés remplir les conditions prévues par l'article 25 du décret 11 novembre 2009 précité dans sa nouvelle rédaction, pour une promotion au grade supérieur.

Retrouvez toutes les informations générales (conditions d'inscription, programmes, épreuves...) sur la page nationale consacrée au **Système d'Information et d'Aide aux Concours (SIAC)** :

www.education.gouv.fr/siac3

Informations complémentaires pour les inscriptions de février-mars 2023

Le registre des inscriptions aux **concours de recrutements administratifs, sociaux et de santé déconcentrés**
sera ouvert **du 14 février 2023 à partir de 12h00 (heure de Paris)**
au 14 mars 2023 à 12h00 (heure de Paris)
pour les recrutements d'infirmier
d'assistant de service social, de secrétaire administratif de classe normale et secrétaire administratif de classe supérieure, d'adjoint administratif principal de 2^e classe et d'adjoint administratif sans concours.
(sous réserve d'ouverture)

Personnels enseignants premier degré session 2023 INSCRIPTIONS CYCLADES

Le registre des inscriptions
aux **concours de recrutement de professeurs des écoles** sera ouvert
du mardi 18 octobre 2022 à partir de 12h00 (heure de Paris)
au vendredi 18 novembre 2022 à 12h00 (heure de Paris)
sur le site : [https://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid33983/enseigner-maternelle-
elementaire-crpe.html](https://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid33983/enseigner-maternelle-elementaire-crpe.html)

Concours susceptibles d'être ouverts (arrêtés d'ouverture en attente de publication) :

CRPE externe public
CRPE externe public LVR
CRPE 2nd Concours interne public
CRPE 3^{ème} Concours public
CRPE 2nd concours public LVR
CRPE externe privé
CRPE 2nd Concours interne privé

Le site www.devenirenseignant.gouv.fr regroupe toutes les informations sur les concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE) permettant de travailler avec des enfants de 2 à 11 ans, de la première année de l'école maternelle à la dernière année de l'école élémentaire.

NOTA BENE :

Le registre des inscriptions aux concours **CRPE supplémentaires (sous réserve d'ouverture)**
sera ouvert **du mardi 14 février 2023 à partir de 12h00 (heure de Paris)**
au mardi 14 mars 2023 à 12h00 (heure de Paris)
sur le site : www.devenirenseignant.gouv.fr

**Personnels enseignants second degré, CPE, PSYEN
session 2023
INSCRIPTIONS CYCLADES**

NOUVEAUTE SESSION 2023 :
TOUTES les inscriptions aux concours enseignants du 2nd degré se feront uniquement sur l'application CYCLADES et non plus sur INSCRINET !!!

Le registre des inscriptions CYCLADES

sera ouvert du **mardi 18 octobre 2022 à 12 heures (heure de Paris)**
au **vendredi 18 novembre 2022 à 12 heures (heure de Paris)**

**POUR LES CONCOURS DE RECRUTEMENT D'ENSEIGNANTS DU 2ND DEGRE DE
LA SESSION 2023**

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid106023/inscriptions-concours-second-degre.html>

POUR LES CONCOURS CPE ET PSYEN

<https://www.education.gouv.fr/inscriptions-aux-concours-de-cpe-et-de-psyen-11807>

- En vue de l'épreuve d'admissibilité, les candidats aux **CONCOURS INTERNES** du **CAPES, CAPET, CAPLP et CPE** devront déposer dans leur espace CYCLADES, leur **dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)**, au plus tard le : **01 DECEMBRE 2022** (La date de téléversement dans l'application CYCLADES faisant foi)

Utilisez obligatoirement comme page de couverture du dossier RAEP le document proposé à l'issue de l'inscription.

**Personnels ITRF
session 2023
INSCRIPTIONS WEBITRF**

La campagne d'inscription aux concours ITRF aura lieu au mois d'**avril 2023**.
Pour toutes les informations concernant les concours ITRF, veuillez consulter le site :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/recrutements/itrf>

INFORMATION GENERALE IMPORTANTE

RAPPEL

Aucune convocation ne sera transmise par courrier.

Pour accéder à leurs convocations :

Les candidats inscrits aux concours suivants :

- Concours enseignants 1^{er} et 2nd degré
- Concours CPE et PSYEN,
- Concours administratifs déconcentrés,
- Concours de Bibliothécaires
- Concours administratifs nationaux et d'encadrement,

devront télécharger leurs convocations dans leur espace candidat sur CYCLADES, à l'adresse suivante :

<https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/login>

ou en cliquant directement sur lien ci-dessous :

[ACCES ESPACE CANDIDAT CYCLADES](#)